

APPEL PROVISOIRE DE COTISATIONS 2015

AOUZAL HABIBA

SARL ALLIZEO WEB

57 R DES CHENES 42210 CRAINTILLEUX

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI TSA 10002 2112C 422 À BOURG EN BRESSE, le 16 Février 2016

01771P/01F/01

01016 BOURG EN BRESSE CEDEX

VOTRE CONTACT RSI

Tél: 3698-tarif local

Courriel: http://www.rsi.fr/contact/

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 272029935032773

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance.

N° SIRET Nº TI

Page

827 2172622863

1/2

75081757900014

Mademoiselle,

Vous trouverez ci-dessous votre échéancier 2015 correspondant à vos cotisations sociales provisionnelles obligatoires, calculées de façon provisoire sur la base de vos revenus professionnels 2013. Ce sont les cotisations que vous payerez sur les premiers mois de l'année jusqu'à votre déclaration de revenus 2014 (DSI).

En effet, après votre déclaration de revenus, vos cotisations seront recalculées et régularisées immédiatement. Ces nouvelles modalités (cf. ci-contre) sont sans conséquence pour vos droits à prestations.

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

MLE

Le Directeur

Nouvelles dispositions 2015 *

Dès que vous aurez effectué votre déclaration de revenus 2014 (DSI), vous recevrez un courrier unique comprenant notamment la régularisation définitive des cotisations 2014 et le recalcul des cotisations provisionnelles 2015.

* Article 26 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014 (loi 2013-1203 du 23/12/2013)

Avec le service Mon compte sur www.rsi.fr, gérez vos cotisations en ligne.

CALENDRIER DE VOS PAIEMENTS 2015 (montants provisionnels)

Dates	Montants	no months of the contract of t
5 février 2015	1 280*	adate market interesting to teach additional
5 mai 2015	1 181	
5 août 2015	3 421	
5 novembre 2015	3 288	
TOTAL	9 170 €	A period and assistance of the property and a decide and a second

^{*} Dont contribution à la formation professionnelle 2014 : 94 euros (voir note au verso).

Réf: SNV2-QD14A66-2112C

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2013

	Montants
Revenus estimés 2015	5 400

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2015

Cotisations/contributions Contributions		Base de calcul retenue		Taux (%)	MONTANT des cotisations à payer
Maladie-Maternité	the cas collegions, vous racever	Pour la parente si	5 400	6,50	351
Indemnités journalières dans la limite de 190 200 €	TOTAL TOTAL STATE OF THE SECOND STATE OF THE S	JOHE 112	15 216	0,70	107
Allocations familiales	Modes you show	5 400	5,25	116	
Retraite de base dans la limite de 38 040 €		5 400	17,40	940	
Retraite complémentaire dans la limite de 37 513 €		5 400	7,00	378	
Invalidité-décès dans la limite de 38 040 €	3 · · · ·	7 608	1,30	99	
Régularisation maladie 2014					14
Régularisation retraite de base 2014					2 571
Régularisation AF/CSG 2014			27 mg		2 362
	TOTAL COTISATIONS SOCIA	ALES PERSONNELLES	OBLIGATO	RES	6 938
(2) Contribution à la formation professionnelle	VC J PAIEMENTS 2015 (com:	SO X SAGNAZÃO	37 548	0,25	94
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	arrig/activ	2014. []	6 838	8,00	547
cotisations sociales personnelles obligatoires					
	R84 V	5 mai 2015		TOTAL	7 579

- 1. Si vos revenus sont inférieurs à 53 256 €, le taux est compris entre 2,15% et 5,25%.
- 2. Si vous êtes commerçant ou artisan non inscrit au répertoire des métiers.
- 3. Dont 349 euros déductibles fiscalement.